

Le Vernet

Bulletin semestriel d'informations municipales

N° 31
Janvier 2011



Chers Ami(e)s,

Le Vernet, en 2010, a fait la preuve de sa vitalité en assurant le maintien de son école à classe unique avec un effectif de 14 élèves, l'ouverture du foyer rural assidûment fréquenté, l'inauguration d'une bibliothèque comptant 80 abonnés et la reprise du poney-club pour l'activité équestre qui participe à l'animation de notre Commune depuis 50 ans.

Je ne peux également que me réjouir de votre attachement aux manifestations municipales qui suivent désormais le rythme des saisons : le gâteau des Rois qui ouvre l'année, la Saint Pancrace pour évoquer les mémoires du pays, l'accompagnement des bovins lors de leur montée à l'estive, le repas sur l'herbe du pâturage, la fête d'août et les lumières de son feu d'artifice, l'anchoïade à la fraîcheur de la fontaine, le repas des aînés dans les couleurs dégradées de l'automne et l'arbre de Noël qui clôturera l'année.

Outre son action continue en faveur de l'amélioration des équipements et des services communaux, l'équipe municipale a le souci de transmettre aux jeunes générations l'utilité de ces manifestations sans lesquelles notre village perdrait son identité.

La préservation de cette identité communale s'avère indispensable pour accompagner l'incontournable mouvement d'intégration des communes dans une structure intercommunale.

L'environnement, l'économie, le sport, la culture et la solidarité relèvent désormais de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Seyne.

Il appartient aux élus municipaux et communautaires d'organiser un juste équilibre entre l'indispensable développement de l'action intercommunale et le maintien d'une vie propre à chaque village.

Ce défi des années à venir ne pourra être réussi qu'avec l'aide et la participation de chacun de vous qui êtes devenu à la fois citoyen communal et communautaire.

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Sommaire

L'éditorial	Page 2
L'eau et l'assainissement	Page 3
La voirie communale	Page 4
Le patrimoine communal	Page 5
La forêt communale	Page 8
Les pâturages communaux	Page 8
L'école communale	Page 9
Les services communaux et intercommunaux	Page 10
Le site « Internet »	Page 11
Les animations et manifestations municipales	Page 11

*Bien amicalement
François Buisson*

RÉSEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ÉTUDE HYDRAULIQUE POUR LA RÉFECTION DU SEUIL DE LA TRAVERSÉE DU BES

Suite à la consultation de plusieurs bureaux d'études pour la dévolution de l'étude hydraulique nécessaire à la réfection du seuil de protection de la canalisation d'assainissement qui dessert le quartier du Moulin, seule la Société Hydrétudes Alpes du Sud de GAP (05) a remis une offre.

Le Conseil Municipal,

- décide de confier à la Société Hydrétudes Alpes du Sud de GAP (05), l'étude hydraulique pour la réfection du seuil de la canalisation d'assainissement du quartier du Moulin dans la traversée du Bès, pour la somme de 6.175,00 euros H.T. soit 7.385,30 euros T.T.C.
- adopte le plan de financement suivant de cette étude :
 - Subvention Conseil Général, Agence de l'Eau 80 % 4.940,00 €
 - Autofinancement 20 % 1.235,00 €
 - T.V.A. 1.210,30 €
- sollicite du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau la subvention la plus élevée pour le financement de cette étude.

MODALITÉ DE FACTURATION DE LA POSE D'ABRIS COMPTEURS

Le Conseil Municipal, décide, à compter de l'exercice 2010, de procéder au recouvrement auprès des abonnés du service de l'eau, du coût d'acquisition des abris compteurs desservant leur habitation.

FACTURATION DE LA CONSOMMATION D'EAU : REMBOURSEMENT DE LA REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT EN CAS DE FUITE DANS LA PROPRIÉTÉ DE L'USAGER

Monsieur le Maire expose la situation des usagers du service de l'eau qui demandent une réduction de leur facture d'eau en cas de fuite de la canalisation d'alimentation située à l'intérieur de leur propriété.

Le Conseil Municipal, décide que toute demande de dégrèvement d'une facture de consommation d'eau par un usager motivée par une fuite d'une canalisation à l'intérieur de sa propriété, sera examinée par le Conseil Municipal qui pourra accueillir cette demande si elle est justifiée, sans toutefois pouvoir l'exonérer du remboursement de la taxe de prélèvement que doit payer la Commune à l'Agence de l'Eau, sur les volumes d'eau enregistrés en sortie des réservoirs et du forage.

TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE 2010

Le Conseil Municipal,

- accepte le devis de l'entreprise Colas du 29 juin 2010 pour le prix 11.745,00 euros H.T. soit 14.047,02 euros T.T.C., portant sur la reconstitution des chaussées avec le matériau Colasmac des voies communales situées aux quartiers du Haut – Vernet (partie haute) et des gîtes et du Serre (côté village).
- décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole d'accorder un prêt à la Commune pour financer ces travaux, dans les conditions suivantes :



- | | |
|----------------------|----------------------|
| • Montant du prêt | 14.000,00 € |
| • Durée du prêt | 15 ans |
| • Périodicité | Trimestrielle |
| • Taux fixe | 3,35 % |
| • Type amortissement | Echéances constantes |
| • Frais de dossier | Offerts |

ACQUISITION D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les offres des 2 fournisseurs du département spécialisés dans la vente et la maintenance d'une débroussailleuse à équiper sur le tracteur communal

- décide de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus intéressante qui est celle de la SARL TEISSIER à BARCELONNETTE (04), pour le prix H.T. de 19.990,00 euros soit 23.908,04 euros T.T.C.
- adopte le plan de financement suivant :

• Subvention F.S.L. 2010	
Conseil Régional PACA	15.000,00 €
• Prêt Relais T.V.A.	3.908,00 €
• Emprunt/5ans	5.000,00 €

RÉHABILITATION EN HQE DU LOGEMENT DU PONEY CLUB - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES IMPRÉVUS

A l'occasion de la remise en eau du logement du Poney-Club municipal est apparue la nécessité de procéder au remplacement de la chaudière chauffage/eau chaude devenue hors d'usage et à la réparation de nombreuses fuites sur le circuit, consécutives à l'effet du gel.

Le Conseil Municipal,

- accepte le devis du 1er juillet 2010 de l'entreprise SOCOBAT de Seyne pour un montant de 5.364,90 euros H.T. soit 5.659,97 euros T.T.C portant sur l'installation d'une chaudière chauffage/eau chaude par condensation et sur la réfection du circuit de chauffage.
- décide de souscrire un emprunt de 5.000,00 euros sur 15 ans pour le paiement de ces travaux.



AMÉNAGEMENT EN GÎTE D'ÉTAPE HQE DU BÂTIMENT COMMUNAL DU PASSAVOUS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'EUROPE (FEDER)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 22 mai 2010 décidant la réhabilitation du bâtiment communal du Passavous en gîte d'étape HQE qui ne peut intervenir qu'avec l'aide des fonds européens.

Le Conseil Municipal,

- approuve le contenu du projet de réhabilitation de la friche touristique du bâtiment communal du Passavous en gîte d'étape HQE, selon le rapport d'étude de M. Alain JOURDAN, architecte ;
- approuve de financement de l'opération qui est le suivant :

• coût des travaux H.T.	660 000 €
• financement des travaux	
• UE (FEDER) (48 %)	316 800 €
• Etat – (2%)	13 200 €
• Conseil Régional PACA (30 %)	198 000 €
• Autofinancement de la Commune (20 %)	132 000 €
- inscrit la dépense de 132 000 € au budget 2011 de la Commune ;
- s'engage à prendre à la charge de la Commune le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- s'engage à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
- précise les délais de réalisation de l'opération :
 - date de début des travaux : janvier 2011
 - date d'achèvement des travaux : juin 2011
- s'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire ;
- sollicite l'aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER – PACA pour un montant de 316 800 € représentant 48 % du coût H.T. de l'opération ;
- s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.



EXTENSION DU CIMETIÈRE DU VILLAGE - ACQUISITION DU TERRAIN D'EMPRISE



Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par leur propriétaire de céder à la Commune une parcelle contiguë en bordure de la RD 457 permettant l'extension du cimetière du village rendu nécessaire par l'accroissement de la population.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir des époux FABRE pour le prix de 6.000 euros la parcelle cadastrée section A n° 868 de 360 m² selon le document d'arpentage établi par Mr Alain CLEMENT, Géomètre Expert à Digne le 7 novembre 2008, et ce afin de permettre l'extension du cimetière du village.

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

En date du 12 septembre 2010, Mr et Mme LINGUEGLIA Claude domiciliés au quartier des gîtes à LE VERNET (04), demande d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée Section C n° 281a qui jouxte leur propriété cadastrée Section C n° 256.

Le Conseil Municipal,

- décide de céder à Mr et Mme LINGUEGLIA Claude, la parcelle communale pour une superficie d'environ 300 m² qui jouxte leur propriété cadastrée Section C n° 256c au prix de 15 €/m² net vendeur.
- dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mr et Mme LINGUEGLIA Claude.

ACQUISITION DU HANGAR DE L'ANCIEN HÔTEL AUZET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL

La SCI RITA propose de céder à la Commune le hangar de l'ancien hôtel Auzet pour le prix de 42 000 € qui correspond à l'estimation de France Domaines du 13 septembre 2010.

L'acquisition de ce bâtiment qui permettrait à la Commune, après sa réhabilitation, d'y accueillir les véhicules et matériels d'entretien de la voirie et des services municipaux de l'eau et de l'assainissement est susceptible d'obtenir une subvention du Conseil Régional PACA.

Le Conseil Municipal,

- décide d'acquérir auprès de la SCI RITA le bâtiment à usage de hangar de 300 m² cadastré section A n° 865 pour 635 m² au prix de 42 000 €, sous la condition suspensive d'obtenir une aide financière du Conseil Régional sous la forme d'une subvention égale à 60 % de son montant ;
- sollicite du Conseil Régional PACA la subvention la plus élevée possible pour le financement du prix de cette acquisition ;
- adopte le plan de financement suivant de cette acquisition :

• Prix	42.000 €
• Subvention du Conseil Régional (60 %)	25.200 €
• Autofinancement de la Commune (40 %)	16.800 €



ACQUISITION DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ANCIEN HÔTEL AUZET POUR SON AMENAGEMENT EN « BISTROT DE PAYS » ET EN SALLE POLYVALENTE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL PACA

La SCI RITA propose de céder à la Commune le rez-de-chaussée et la terrasse du bâtiment de l'ancien hôtel Auzet pour le prix de 211 000 € qui est conforme à l'estimation de France Domaines du 13 septembre 2010.

L'acquisition de ces locaux et de la terrasse attenante qui permettra à la Commune de rouvrir le dernier commerce du Village dans le cadre du réseau « Bistrot de Pays » et d'y aménager une salle polyvalente destinée aux habitants de la Commune est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Régional à hauteur de 60 % du prix de cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

- décide d'acquérir auprès de la SCI RITA les locaux à usage de bar-restaurant de l'ancien hôtel Auzet cadastrés D 73 et D 128 pour 250 m² ainsi que les parcelles adjacentes A 867 m pour 8 m², D 125 p pour 260 m², D 127 pour 194 m² et D 129p pour 45 m² au prix de 211 000 € sous les conditions suspensives d'une part, de la modification du règlement de copropriété pour affecter l'ensemble de ces locaux à l'usage de commerces et d'activités diverses et d'autre part, de l'octroi d'une subvention du Conseil Régional égale à 60 % de ce prix.
- sollicite du Conseil Régional la subvention la plus élevée possible pour le paiement du prix de cette acquisition ;
- adopte le plan de financement suivant du prix de cette acquisition :

• Prix	211 000 €
• Subvention du Conseil Régional (60 %)	26 600 €
• Autofinancement de la Commune	84 400 €



ACQUISITION DE LA LICENCE IV ATTACHÉE À L'ANCIEN BAR-RESTAURANT AUZET

La SCI RITA propose de céder à la Commune, en même temps que les locaux à usage de bar-restaurant de l'ancien hôtel Auzet, la licence IV attachée à cet établissement pour le prix de 15 000 € qui est conforme à l'estimation de France Domaines du 24 février 2010.

La disposition de cette licence serait utile au soutien de l'activité du « Bistrot de Pays » que la commune souhaite ouvrir dans ces locaux.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir auprès de la SCI RITA la licence IV attachée à l'ancien établissement de bar-restaurant de l'hôtel Auzet pour le prix de 15 000 €, sous la condition suspensive de l'acquisition des locaux du rez-de-chaussée de ce bâtiment décidée par délibération de ce jour pour y ouvrir un « Bistrot de Pays ».

AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UNE ŒUVRE ARTISTIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

La correspondance du Directeur de la Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence du 22 septembre 2010 sollicite l'autorisation d'implanter dans le cadre du projet du Pays Dignois « Route de l'Art Contemporain », une œuvre de l'artiste Richard MONAS sur certaines parcelles dont la Commune est propriétaire au hameau de VIERES sur la Commune de PRADS.

Le Conseil Municipal, autorise la Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence d'implanter à ses frais et sous son entière responsabilité cette œuvre d'art conformément à l'esquisse présentée sur la 4 parcelles appartenant à la commune et cadastrées Section 104-B n° 4, 34, 41 et 42.

VENTE D'UNE COUPE DE BOIS À LA PETITE PLAINE

Le Conseil Municipal, complète sa délibération du 10 avril 2010 par laquelle la SARL BAYLE a été autorisée à acquérir la coupe de la petite plaine au VERNET, en fixant à 12 €/m³ le prix de retrait sur camion pour les bois de hêtre.

Les pâturages communaux

ALPAGE DE LA GRANDE MONTAGNE - DÉVOLUTION DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DU PARC DE CONTENTION DU GORGEAS

Le Conseil Municipal, adopte le devis de la S.A.R.L. BERIDON à AUZET (04) pour les travaux de mise en place du parc de contention sur le pâturage de la Grande Montagne, au prix de 3.700,00 euros H.T. soit 4.425,20 euros T.T.C.

MOTION DE SOUTIEN AU PASTORALISME

Sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la motion suivante en faveur du pastoralisme :

Au 30 septembre 2010, il y a eu dans les Alpes de Haute Provence 118 attaques de loups et 402 brebis tuées. La vallée de l'Ubaye détient le triste record avec 46 attaques et 112 bêtes tuées. Le troupeau de l'Ubac a subi le 31 août 2010 une attaque de loups avec 2 brebis tuées.

Ils bénéficient du statut d'espèce protégée, les loups n'ont plus de prédateur permettant de réguler leur population, menacent de détruire la faune sauvage des communes pastorales (chamois, chevreuils, cerfs, marmottes et autres petits gibiers).

Les loups se révèlent opportunistes, ils s'adaptent à toutes les situations, ils ne craignent ni l'homme, ni les chiens de défense, ils attaquent désormais le jour et se rapprochent des habitations.

Les mesures mises en place par le berger pour se protéger des attaques de loups sont très coûteuses et s'avèrent inefficaces face à l'ingéniosité des loups dans leurs attaques.

Cela se traduit par un stress permanent des bergers et des troupeaux.

Si rien n'est fait, les alpages seront délaissés, le patrimoine naturel et paysager abandonné, entraînant la disparition de son écosystème duquel la présence des troupeaux est indissociable.

En conséquence, constatant l'incompatibilité de la cohabitation du loup avec les activités pastorales, demande que le loup soit retiré des zones de pastoralisme.



REMBOURSEMENT À L'ASSOCIATION ÉCOLE ET TERRITOIRE DES FRAIS DE DOSSIER ET DE DÉPLACEMENT

Le Conseil Municipal, décide de rembourser, les frais de dossier et de transport de son Président qui s'élèvent à 343,80 euros, à l'Association Ecole et Territoire qui est intervenue aux côtés de la Commune devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le contentieux ayant permis d'obtenir le maintien de l'Ecole Pierre Magnan.

CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE À L'ÉCOLE COMMUNALE PIERRE MAGNAN

Le nombre élevé d'élèves de niveaux différents fréquentant l'école primaire à classe unique de la Commune pour l'année scolaire 2010/2011 nécessite la création d'un emploi temporaire contractuel à temps partiel pour remplir les fonctions d'adjoint d'animation et d'agent de cantine scolaire pendant les jours d'école.

Le Conseil Municipal,

- décide de créer un emploi contractuel de 5 h/jour les jours de classe à l'école primaire communale pour la période du 13 septembre 2010 au 30 juin 2011 au tarif horaire du SMIC, majoré de l'indemnité légale de congés payés ;
- charge Monsieur le Maire du recrutement de cet agent contractuel dans le cadre d'un contrat selon les conditions ci-dessus énoncées.

COURS D'INITIATION À L'ANGLAIS

Afin de satisfaire dans les meilleurs conditions au nouveau programme du Ministère de l'Education Nationale, tout en contestant ce transfert de charge de l'Etat à la Commune sans contrepartie financière, le Conseil Municipal, décide d'embaucher Madame Nicole SARGENT, demeurant à Chantemerle, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 50 h pour l'année scolaire 2010/2011, du 13 septembre 2010 au 30 juin 2011, pour assurer des cours d'initiation à l'anglais des élèves de l'école communale Pierre Magnan moyennant un salaire horaire de 25 euros brut, toutes indemnités confondues.

SÉANCES D'ÉQUITATION AU PONEY CLUB DE LE VERNET

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge les frais relatifs à l'organisation de séances d'initiation à l'équitation des élèves de l'école primaire Pierre Magnan au Poney-Club de LE VERNET pour l'année scolaire 2010/2011 pour un coût global maximum de 1.500 € qui sera financé sur le budget de l'exercice 2011.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS DES ENFANTS SCOLARISÉS AU COLLÈGE ET À L'ÉCOLE MATERNELLE DE SEYNE LES ALPES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2009/2010

Après lecture de l'avenant n° 8 à la convention adressée par la Commune de Seyne les Alpes le 22 juillet 2010 pour la participation de la Commune de LE VERNET aux frais de repas des enfants scolarisés au Collège de Seyne les Alpes et de ceux inscrits en petite et moyenne section de l'école maternelle de Seyne les Alpes, qui modifie l'article 3 « Montant de la participation » de la convention en date du 24/07/2003 comme suit :

« Pour l'année scolaire 2009/2010, ce montant s'élève à 2,77 € par repas et par enfant, au lieu de 2,47 € par repas et par enfant pour l'année scolaire 2008/2009 ».

Le Conseil Municipal, adopte l'avenant n° 8 à la convention de participation aux frais de repas des enfants scolarisés au Collège et ceux inscrits en petite et moyenne section de l'école maternelle de Seyne les Alpes, pour l'année 2009/2010, selon les conditions sus - énoncées.

Les services communaux et intercommunaux

SECRETARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Le secrétariat de Mairie et l'Agence Postale sont ouverts tous les matins de 9 h à 12 h excepté le mercredi.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DU COÛT DE LA LIGNE DÉPARTEMENTALE DE TRANSPORT ASSURANT LA DESSERTE HEBDOMADAIRE DU « MARCHÉ DE SEYNE »

Considérant la demande du Conseil Général de participation financière des Communes d' AUZET, de VERDACHES, de LE VERNET et de SEYNE (Couloubroux) au déficit d'exploitation de la ligne départementale de desserte hebdomadaire du « Marché de Seyne ».

Le Conseil Municipal, décide de participer à compter du 1^{er} septembre 2010, à hauteur de 12,5 % avec un montant maximum par an de 679,72 €, au déficit de fonctionnement du service départemental de transport hebdomadaire du « Marché de Seyne » du vendredi desservant les Communes d'AUZET, de VERDACHES, de LE VERNET, et de SEYNE (Couloubroux) et ce pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction en fonction de la fréquentation effective du service par les usagers de LE VERNET, avec le respect d'un préavis de 6 mois par LRAR.

HORAIRES DE LA DESSERTE POUR LE MARCHÉ DE SEYNE

Tous les vendredis matins : Départ du Vernet : 9 h 15
Retour au Vernet : 11 h 25

TRANSPORTS RÉGULIERS

Les transports de Marseille ou de Digne – Barcelonnette, s'arrête régulièrement au Vernet.
Pour tous ces horaires une brochure est à votre disposition à la Mairie, ou par téléphone au 04.92.35.00.01

LE RELAIS DES SERVICES PUBLICS

Lieu d'écoute et d'orientation pour toutes démarches administratives (Pôle emploi, Mission locale, Planning familial, C.A.F etc.). Coordonnées : 04.92.35.28.50

LA DÉCHETTERIE

Les services de la déchetterie sont ouverts : Du lundi au jeudi de 13 h 30 à 16 h 30
Le vendredi de 9 h à 13 h
Le samedi de 9 h à 12 h

Mr Hugo DELUBAC propose d'assurer la création et le suivi du site Internet de la Commune destiné à l'information des administrés sur la vie municipale et les événements de la Commune.

Le Conseil Municipal, décide la création du site Internet de la Commune et de prendre en charge au coût d'hébergement s'élevant à 79,84 euros TTC par an, sous le nom :

« *mairie-le-vernet.info* »

Les animations et manifestations municipales

REPAS DES AÎNÉS 2010

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge le coût annuel des repas des aînés pour l'année 2010 et de son animation, qui sera organisé et servi à la Maison du Pastoralisme, le samedi 22 octobre 2010 à midi, pour les montants suivants :

- Coût d'un repas : 24 €/repas, vaisselle et service compris par le traiteur (SARL ANGE ET FERNAND à 04140 LE LAUZET).
- Coût de l'animation musicale : 100 €

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A partir de janvier 2011, la bibliothèque municipale est ouverte deux samedis par mois de 14 h30 à 16 h 30. Le calendrier des jours d'ouverture est affiché en mairie.



ALPES RANDO ACTIVITÉ MONTAGNE

Quinze randonnées de tous niveaux ont été organisées durant l'année passée (de mars à août compte tenu de la parution tardive au Journal Officiel et des intempéries). De 3 à 22 personnes y ont participé,

- la balade des tunnels, promenade facile sur la journée avec la participation de nombreux enfants,
- randonnées de deux jours avec bivouac au Lac de Vautreuil. Départ du Laverque avec passage du Col des Têtes et ascension du Pic des Têtes,
- l'Estrop sur deux jours avec coucher au refuge,
- les 3 Lacs du Vallon du Loup (en raquettes et en automne),
- le Col de Clapouze...

Nous envisageons également d'étendre notre périmètre d'action en vous proposant des randonnées de deux ou trois jours dans le Massif des Écrins, au pied des glaciers (mais sur sentier), découverte de la Vallée du Valgaudemar, pour l'année 2011 (les licences sont validées du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011).

Vous pouvez contacter Max au 04 92 31 85 44 ou Régis au 04 92 35 00 17.



Bivouac au Lac de Vautreuil

Les manifestations municipales de l'année 2011



La fête de la Saint Pancrace :
le dimanche 12 juin

La fête de l'alpage :
le samedi 13 août

La fête du village :
le dimanche 14 août

L'anchoïade à la fontaine du village :
le lundi 15 août



Câteau des rois,
janvier 2011



Arbre de Noël, 2010



Les dates de la fête de l'estive,
du repas des aînés,
de l'arbre de Noël des enfants,
seront communiquées
ultérieurement.